



Préparation des élections des CCI - 2021

Calendrier prévisionnel des élections (sous réserve confirmation par arrêté de la date du dernier jour de scrutin le 9/11/21)

Objet	Opérations	Dates ou périodes
Pesées économiques	Remise au préfet après adoption en AG	31 mars 2021 au plus tard
	Arrêté préfectoral de composition de la CCI	20 avril 2021 au plus tard
Etablissement des listes électorales	Travaux de la CELE	De janvier au 15 juillet 2021, date de transmission des listes électorale au préfet
	Publicité des listes électorales	Du 16 juillet au 25 août 2021
Candidatures	Dépôt des candidatures	A partir de la date indiquée par arrêté ministériel et jusqu'au 40 ^{ème} jour précédent le dernier jour du scrutin (soit le 30 septembre 2021)
	Campagne électorale des candidats	Du 5 ^{ème} jour suivant le dernier jour de dépôt des candidatures jusqu'à la veille du dernier jour du scrutin à 00h00 (soit du 5 octobre 2021 au 8 novembre 2021 à 00h00)
Scrutin	Envoi des instruments de vote aux électeurs	Au plus tard 13 jours avant le dernier jour du scrutin (soit le 27 octobre 2021)
	Période de vote	A partir du 13 ^{ème} jour avant le dernier jour du scrutin et le dernier jour de scrutin (du 27 octobre au 9 novembre 2021)
	Dernier jour de scrutin	Avant le 3 ^{ème} mercredi du mois de novembre 2021 (9 novembre 2021)
Dépouillement et proclamation des résultats	Dépouillement	Dès le lendemain du dernier jour de scrutin et jusqu'au lundi suivant au plus tard (15 novembre au plus tard)
	Proclamation des résultats	Dans les 72 heures au plus tard suivant le dépouillement
Installation des CCI	Installation des CCIT-CCIL et CCID d'Ile-de-France	Dans les 3 semaines suivant le dernier jour du scrutin (soit le 30 novembre 2021 au plus tard)
	Installation des CCIR	Dans les 5 semaines suivant le dernier jour du scrutin (soit le 14 décembre 2021 au plus tard)
	Installation de CCI France	Dans les 6 semaines qui suivent l'expiration du délai prévu pour l'installation des CCIR (soit le 25 janvier 2022 au plus tard)